



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 6 octobre 2026, à 19h00, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à greffe@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 6 octobre 2026.

Dérogation mineure no. 686

20, rue Kimball, lot 4 267 303, zone RF-13-N16, District de East Hill.

Nature et effets de la demande :

Demande visant construction d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale isolée) suite à la démolition du bâtiment principal et des bâtiments accessoires existants.

- 1) Demande visant l'implantation du bâtiment principal à 5 mètres de la limite de la marge de propriété droite avec le lot 4 267 302;

L'annexe VII du règlement de zonage no 596 stipule que la marge latérale minimale est de 15 mètres pour cette zone;

- 2) Demande visant l'implantation du bâtiment principal à 5 mètres de la limite de propriété arrière avec le lot 4 267 302 ;

L'annexe VII du règlement de zonage no 596 stipule que la marge arrière minimale est de 15 mètres pour cette zone;

- 3) Demande visant l'implantation du bâtiment principal à 12,23 mètres de la limite de la marge de propriété gauche avec le lot 4 267 302;

L'annexe VII du règlement de zonage no 596 stipule que la marge latérale minimale est de 15 mètres pour cette zone;

- 4) Demande visant l'occupation du sol du bâtiment principal représentant 19,5% de la superficie totale du terrain;

L'annexe VII du règlement de zonage no 596 stipule que le pourcentage maximal d'occupation pour le bâtiment principal est de 10% pour cette zone;

Donné à Lac-Brome

Ce 17 septembre 2026

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D. Avocat

Greffier